



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 8 mars 2022 – N° 28/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2021 des producteurs de la statistique publique

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION.....2

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee – Direction des études et des synthèses économiques
Département des comptes nationaux.....6

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction générale des finances publiques (DGFIP)
Service de la gestion fiscale
Département des études et statistiques fiscales (DESF).....8

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

TRT : avis de la commission « Territoires »

Les avis généraux, ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » et les avis des autres commissions cités figurent en annexe.

0. Éléments de contexte en 2021

Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2021 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.), pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.

1. Travaux en 2021

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

- . **qui ont débuté en 2021** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2021)
- . **ou qui étaient toujours en cours en 2021** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2021)
- . **ou qui sont entrés en production en 2021.**

Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2021**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Pour chaque projet mis en production en 2021 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser la commission et le numéro de l'avis ou des avis concernés (en référence à l'annexe 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de repréciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

En 2021, la Banque de France a conforté et finalisé la refonte de l'enquête ECEIS (enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services) commencée en 2020.

La refonte de l'enquête a consisté à :

- réduire la taille de l'échantillon de 5500 à 3400 en favorisant les entreprises ayant une plus forte contribution aux échanges de services, afin d'augmenter le taux de réponse global à l'enquête ;
- modifier le plan de sondage pour passer d'une stratification univariée (secteur d'activité par tranche de chiffre d'affaires) à une stratification multivariée incluant les caractéristiques d'entreprise prévues par la réglementation européenne STEC (*Services trade by enterprise characteristics*) dont la transposition est active depuis janvier 2021 ;
- compléter les questionnaires en demandant aux déclarants de détailler la totalité de leurs contreparties géographiques et non plus seulement les trois principaux pays partenaires.

La finalisation de la refonte de l'enquête ECEIS a consisté en une série d'études méthodologiques destinées à conforter la solidité et la précision des résultats ainsi que leur cohérence historique. Elle a donné lieu à des échanges avec des méthodologues de l'Insee et a permis de présenter en octobre 2021 une demande de renouvellement du label du Cnis qui est actuellement en cours d'instruction.

La Banque de France a, par ailleurs, préparé et présenté des dossiers de présentation pour renouvellement du label du Cnis pour ses enquêtes ECO (enquête sur les dettes et créances commerciales d'entreprises résidentes vis-à-vis de non-résidents) et EFI (enquête sur les prêts et emprunts d'entreprises résidentes envers des entreprises non-résidentes). Ces renouvellements sont également en cours d'instruction.

Enfin, elle a entamé les travaux de mise en application du règlement européen EBS (*European Business Statistics* (2019/2152)) qui demande une diffusion des statistiques d'échanges de services par caractéristiques d'entreprise et non plus d'unité légale identifiable par un simple numéro de Siren.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) collecte chaque année les éléments des comptes sociaux des entreprises françaises dans les liasses fiscales annexées à la déclaration de résultats. La Banque de France, dans le cadre de sa mission d'analyse économique, collecte ces mêmes éléments auprès de certaines entreprises. Afin de renforcer l'efficacité de ce dispositif de collecte, un partenariat a été instauré entre la Banque de France et la DGFIP pour mettre en place un processus automatisé de retransmission des liasses fiscales par la DGFIP à la Banque de France. Ce dispositif recouvre les annexes aux déclarations de résultats des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) relevant du régime normal (RN) ou simplifié d'imposition (RSI) et porte sur l'intégralité des feuillets du régime normal (2050 à 2059G) ou simplifié (2033A à 2033G) en application de l'article L141-6 du Code monétaire et financier (CMF) et de l'article L135 I du Livre des procédures fiscales.

La mise en place de cette transmission des données des liasses fiscales par la DGFIP à la Banque de France permet ainsi d'éviter, pour les entreprises concernées, l'envoi de la même information à deux destinataires différents. Dès lors, la Banque de France ne demande plus aux entreprises, sauf exceptions, leurs documents comptables.

Ce nouveau mode de collecte, effectif depuis le 15 février 2021, se traduit par :

- une simplification des démarches pour les entreprises ;
- une couverture plus complète du périmètre des entreprises donnant lieu à une cotation par la Banque de France, à un moment où la crise sanitaire a encore accru le besoin qu'ont les entreprises, leurs banques et les pouvoirs publics de disposer de l'analyse de la Banque de France ;
- un élargissement du gisement de créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème et, en conséquence, une amélioration globale du financement de l'économie en procurant aux entreprises les taux parmi les plus bas au sein de l'Union européenne ;
- un renforcement des moyens d'action des pouvoirs publics en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises ainsi que pour le développement du tissu productif français ;
- une garantie de respect des règles de confidentialités et de protection des données (RGPD).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Statistiques sur titres de dettes centralisées par la BRI (Banque des règlements internationaux)

Cadre général

Envoi mettant en œuvre la recommandation II.7 de la « Data Gap Initiative » G20

Méthodologie définie par le « Handbook on securities statistics » (FMI-BRI-BCE 2015)

Données sur les émissions de titre transmises à la BRI depuis 2019

Encours en valeur nominale

Ventilation :

- *par secteur émetteur*
- *par type de marché (domestique/international)*
- *par durée initiale et résiduelle*

- par type de taux (fixe/variable/indexation)
Historique depuis 2011

À partir d'octobre 2021, envois à la BRI considérablement enrichis

Encours et flux en valeur de marché

- des émissions de titre
- des détentions de titre de dette

Ventilation des tableaux de détention identiques à celles des émissions de titre

En tout 1365 séries.

Séries produites à partir des informations granulaires produites par la DBDP de la Banque de France

Dans le domaine des statistiques d'assurance et de fonds de pension, les nouveaux organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) ont été reclassés dans le secteur des fonds de pension. La Banque de France va donc publier (via la BCE – règlement UE 2018/231) de nouvelles statistiques sur ce secteur, qui était auparavant vide. L'essentiel des travaux préparatoires a été réalisé en 2021 et les premières données seront diffusées en 2022. Du point de vue des comptes nationaux cependant, les ORPS resteront dans le secteur des assurances jusqu'au changement de base (2024).

En outre, des travaux de réflexion (procédure *merits and costs*) sur la révision du règlement BCE/2014/50 sur les obligations statistiques des assurances doivent débuter fin 2021 et se poursuivre en 2022 eu sein du groupe de travail BCE sur les statistiques monétaires et financières.

Dans le domaine des statistiques de fonds d'investissement, les travaux de réflexion (procédure *merits and costs*) sur la révision du règlement sur les statistiques de fonds d'investissement se poursuivent en 2022 avec la mise en œuvre du *cost assessment*.

Une première estimation des prêts contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique, portant sur le financement de logements neufs respectant la norme RT2012 et sur les éco-PTZ, a été réalisée et présentée dans le *Rapport annuel sur l'épargne réglementée* publié en septembre 2021. Ce rapport présente également des données estimées sur le financement de l'économie sociale et solidaire, avec un détail par activité économique, forme juridique et taille d'entreprise.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

2. Principales publications de l'année 2021

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2021, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2021, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2021 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Article de bulletin « L'augmentation des	https://publications.banque-	Re : avis général n°8 méthodes et	

investissements immobiliers des non-résidents est tirée par les expatriés »	france.fr/laugmentation-des-investissements-immobiliers-des-non-residents-est-tiree-par-les-expatries	diffusion – renforcer la lisibilité de la production du service statistique	

0. Éléments de contexte en 2021

Après 2020 qui avait conduit les comptes trimestriels à faire fortement évoluer leurs méthodes de traitement des données, l'année 2021 a consisté en partie à renouer avec les méthodes d'étalonnage-calage habituels, cet « atterrissage » a été réalisé progressivement à partir des résultats détaillés du premier trimestre avec le calage sur les agrégats des comptes annuels publiés fin mai.

Au-delà des travaux de publications courants, la rénovation des outils de production s'est poursuivie. Pour les comptes annuels, les développements de la nouvelle application Toucan de gestion de la base de données des comptes nationaux ont abouti début septembre, les travaux de reprogrammation des processus métiers (en self, sous R) se sont poursuivis permettant de tester à l'automne la nouvelle application Toucan, les programmes métiers et l'organisation d'ensemble. Les comptes trimestriels poursuivent la reprogrammation en R de l'ensemble des processus de production et de diffusion. Ce nouveau dispositif sera opérationnel en mai 2022.

Parallèlement les travaux liés au changement de base (base 2020, première publication en 2024) se sont poursuivis : planification fine des travaux des années 2022 et 2023, travaux méthodologiques sur les « chantiers » de révision des agrégats dont certains sont finalisés (traitement de la R&D, révision de certains niveaux de dépense de consommation finale des ménages). Un important chantier a été entrepris avec la Direction de la balance des paiements de la Banque de France afin d'améliorer la cohérence des deux systèmes d'information.

La réserve générale émise par la Commission européenne le 31 mai 2018 sur la qualité de l'estimation du revenu National brut (RDB) de la France a été officiellement levée le 23 novembre 2021. La réserve portait sur l'inventaire des sources et des méthodes en ce qu'il ne respectait pas les recommandations d'Eurostat en termes de format, de contenu et de cohérence entre les tableaux. Cette réserve ne concernait donc pas le fond, c'est-à-dire la façon dont les comptes français sont réalisés, mais la forme, plus précisément la documentation permettant à Eurostat d'initier le processus de vérification du calcul du RNB. Au terme d'un processus de vérification de 15 mois, Eurostat n'a pas relevé de problèmes majeurs dans les comptes français et la réserve a ainsi pu être levée.

1. Travaux en 2021

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Pour les comptes annuels, les développements de la nouvelle application Toucan de gestion de la base de données des comptes nationaux ont abouti début septembre, les travaux de reprogrammation des processus métiers (en self, sous R) se sont poursuivis permettant de tester à l'automne la nouvelle application Toucan, les programmes métiers et l'organisation d'ensemble. L'automatisation de la diffusion des données de comptabilité nationale (diffusion sur *insee.fr* et transmission à Eurostat) se poursuivent en lien avec les projets Melodi et Rmès. La première diffusion des comptes nationaux *via* Melodi est prévue pour mai 2023.

La bascule des processus d'élaboration de comptes trimestriels de SAS vers R est en cours, en vue d'une première publication des comptes trimestriels avec les nouveaux outils en mai 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux liés au changement de base (base 2020, première publication en 2024) se sont poursuivis en 2021 : planification fine des travaux des années 2022 et 2023, travaux méthodologiques sur les « chantiers » de révision des agrégats dont certains sont finalisés (traitement de la R&D, révision de certains niveaux de dépense de consommation finale des ménages, traitement des activités d'assurance, périmètre des administrations publiques, etc.). Un

important chantier a été entrepris avec la Direction de la balance des paiements de la Banque de France afin d'améliorer la cohérence des deux systèmes d'information.

2. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Les comptes de la nation en 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5387891		
Les comptes des administrations publiques en 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5387893		
En 2020, la consommation des ménages chute tandis que leur pouvoir d'achat résiste	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5396607		
Le patrimoine économique en 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5430978		
Éclairage sur le pouvoir d'achat en 2020 des ménages dans France portrait social	https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432511?sommaire=5435421		

0. Éléments de contexte en 2021

❶ RÉORGANISATION INTERNE

L'ancien bureau GF-3C de la DGFIP est devenu Département des études et statistiques fiscales (DESF) à la fin de l'année 2020. Cette structure est désormais directement rattachée au chef de service de la gestion fiscale. Elle se compose de deux pôles :

- le pôle « Soutien à la gestion fiscale » dédié aux activités non directement liées à la statistique publique ;
- le pôle « Statistique publique » dédié activités d'études, de production, de diffusion et informatiques. Ce pôle possède le statut de service statistique ministériel (SSM). La section « études » créée en septembre 2020 a déjà publié plusieurs analyses et initié des travaux d'études de plus long terme à partir des données fiscales.

❷ CRISE SANITAIRE

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire débutée en 2020. La plupart des mesures d'urgence prises par le gouvernement dès le second trimestre 2020 ont été prolongées en 2021, voire renforcées. Le DESF a été sollicité pour le suivi de certains dispositifs dont notamment le fonds de solidarité, les dégrèvements de cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que les reports de taxes en matière de fiscalité directe locale. Des travaux novateurs ont également été menés afin d'anticiper la baisse des recettes fiscales liées à la situation économique inédite actuelle.

❸ SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

80 % des résidences principales sont totalement dégrévées de TH depuis 2020. Les travaux liés à la suppression de cet impôt sur les résidences principales ont été poursuivis en 2021. Le DESF a notamment suivi avec attention le développement de l'application GMBI (gérer mes biens immobiliers) ouverte en mode consultation depuis le 2 août 2021 avant le lancement de ses fonctionnalités déclaratives prévu courant 2023. À compter de cette date, cette application devrait fournir à la statistique publique des informations sur les occupants des locaux à usage d'habitation.

1. Travaux en 2021

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

1.2.1 Données du fonds de solidarité

Le dispositif d'aide aux entreprises *via* la mise en place d'un fonds de solidarité a été prolongé en 2021 et le champ des bénéficiaires a été étendu. Le DESF a poursuivi en 2021 ses travaux de mises à disposition des données au Comité de suivi placé auprès du Premier ministre en application de l'article 6 de la loi de finances rectificative du 23 mars 2020.

Il a également procédé à la mise à disposition de données détaillées à la statistique publique et aux chercheurs.

1.2.2 Prélèvement à la source

La contemporanéité du nouveau mode d'imposition aux revenus par prélèvement à la source a permis au DESF d'exploiter de nouvelles informations comme celles relatives aux évolutions mensuelles de masses salariales. L'analyse du suivi des actions des redevables sur leur taux d'imposition (modulation du PAS) a également pu être réalisée.

1.2.3 Le fichier Ecollab (AVG3 et AVG4)

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose aux plateformes et places de marché en ligne d'adresser, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un décompte des opérations réalisées et du montant brut perçu à ce titre, à chacun de leurs utilisateurs et à l'administration fiscale. Ces obligations s'appliquent à toutes les plateformes dont les utilisateurs résident en France ou réalisent des ventes ou des prestations de service situées en France. Elles s'appliquent, en outre, quel que soit l'État dans lequel la plateforme est établie.

Les fichiers qu'a pu recevoir le DESF au cours de l'année 2021 demeurent peu exploitables. L'attribution des identifiants fiscaux des particuliers à partir des données nominatives transmises par les plateformes n'a pu être réalisée que sur seulement un tiers des déclarants. Ces premiers éléments ont cependant été utiles pour les bureaux métiers qui ont pu implémenter des actions correctrices. Ces données seront mises à disposition de la statistique publique dès que possible.

1.2.4 Nouveaux fichiers issus du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP

L'article 193 de la loi n° 2018-1317 du 20 décembre 2018 de finances pour 2019 prévoit le transfert de la gestion et du recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de la DGDDI à la DGFIP :

- à compter du 1er janvier 2020 pour quatre des cinq composantes de TGAP actuellement prévues par le code des douanes (émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction) ;
- au 1er janvier 2021 pour la cinquième composante de TGAP (déchets). Ces données ont pu être exploitées par le DESF.

1.2.5 Déclarations de successions (TRT5)

Le DESF a déployé des ressources en 2021 afin d'expérimenter des travaux d'océrisation des déclarations de succession remplies par les notaires et transmises à la DGFIP en format PDF.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.3.1 Manque à gagner TVA

La DGFIP a engagé des travaux visant à évaluer le manque à gagner en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Afin de progresser sur ce chantier, il a été décidé, lors de la réunion du 23 juin dernier avec le Directeur général de l'Insee, d'engager des contrôles fiscaux externes à partir de sélections opérées selon une méthode d'échantillonnage aléatoire.

En 2021, le contexte de la crise sanitaire du Covid et ses conséquences économiques ont ralenti la mise en place des contrôles aléatoires.

1.3.2 Constitution d'un fichier des taux de détention des entreprises (AVG7)

Dans le cadre des travaux d'évaluation de la réforme de la fiscalité du capital pilotés par France stratégie, le DESF et le CASD se sont associés pour constituer sur la période 2015-2020 une base de données indiquant pour chaque foyer fiscal le taux de détention des entreprises. Ce rapprochement de données personnelles et professionnelles inédit a permis d'alimenter les conclusions de France stratégie sur l'incidence du passage de l'ISF à l'IFI sur ces taux de détention.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Rénovation de certaines nomenclatures budgétaires (AVG8)

Le DESF a collaboré activement à la réflexion sur le travail de rénovation de certaines nomenclatures budgétaires sollicité par la Cour des comptes : mission remboursement et dégrèvements en particulier (programmes P200 remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et P201 remboursement et dégrèvements des impôts des collectivités locales). Ces données peuvent notamment être utiles à l'élaboration des comptes nationaux.

1.4.2 Valeur locative des locaux des professionnels

Le DESF a poursuivi ses travaux relatifs à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Ces travaux ont pour but de préparer la mise à jour de la sectorisation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, actuellement prévue pour 2023.

1.4.3 Révision du programme de taxation de l'impôt sur le revenu

Le DESF a continué à travailler à une remise à plat du programme de taxation à l'impôt sur le revenu actuellement composé de plus de 50 000 lignes de code SAS. L'objectif de ce chantier est de rendre plus facilement exploitable ce programme très utilisé en réduisant le nombre de lignes, en optimisant le nombre de colonnes et l'occupation mémoire/disque, afin de mieux intégrer les nouvelles règles de taxation et de limiter le risque d'erreurs.

1.4.4 Refonte de la méthodologie pour l'élaboration d'une base relative aux exilés fiscaux

Le DESF met à disposition sur le CASD des bases sur les foyers fiscaux quittant/revenant sur le territoire fiscal national. La constitution de ces bases reposait jusqu'à présent sur les données de la direction des non-résidents (DINR). Des travaux cherchant à quantifier ces flux à partir du fichier impôt sur le revenu (fichier Pote) ont abouti en début d'année 2021. Ils sont entrés en production courante en 2021.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site *impots.gouv.fr* a été profondément remanié, tant sur les rubriques affichées que sur le contenu. Les tableaux statistiques mis en ligne ont fait l'objet d'une refonte complète. Enfin, la section études du pôle statistique publique du DESF a procédé à un certain nombre de publications sur le site *impots.gouv.fr* à la rubrique *Statistiques fiscales*.

Ces publications sont listées dans un calendrier de diffusion également mis en ligne sur *impots.gouv.fr*

2. Principales publications de l'année 2021

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
l'impôt sur la fortune immobilière en 2020	DGFIP Statistiques - n°01 - juillet 2021		
l'impôt sur les revenus perçus en 2019	DGFIP Statistiques - n°02 - septembre 2021		
la TVA en 2020	DGFIP Statistiques - n°03 - septembre 2021		
les impôts locaux des particuliers en 2020	DGFIP Statistiques - n°04 - octobre 2021		

Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 – Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

Système financier

SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission « Territoires » (avis cité)

TRT5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.